



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 583-2025 PORTANT SUR UNE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-BRUNO, D'HÉBERTVILLE ET D'HÉBERTVILLE-STATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville :

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2025, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à la **présentation du projet du règlement 583-2025 portant sur une demande commune de regroupement entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station.**

Que le projet de règlement mentionné ci-haut est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Que l'adoption du règlement 583-2025 aura lieu le **8 septembre 2025**, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra à 19h.

Donné à Hébertville, ce 29^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce, en date du 2 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier